

RECREATIONAL-USE CLOSED COURSES / CIRCUITS FERMÉS VISANT DES FINS RÉCRÉATIVES

What is a recreational-use closed course / Qu'est-ce qu'un circuit fermé visant des fins récréatives?

In practical terms, a closed-course is an area which is designed and managed to provide a safe, controlled environment where properly trained off-road vehicle users aged 6 to 13 can operate age-appropriate off-road vehicles / Concrètement, un circuit fermé est une zone conçue et gérée pour assurer un milieu contrôlé et sécuritaire où les utilisateurs de véhicules hors route âgés de 6 à 13 ans ayant reçu la formation requise peuvent conduire des véhicules hors route appropriés à leur âge. Off-road vehicle users aged 6 to 13 ARE ONLY PERMITTED to operate age-appropriate off-road vehicles on closed courses approved by the Registrar of Motor Vehicles, and during times approved by the Registrar of Motor Vehicles as per the *Off-Road Vehicle Act*. The Registrar of Motor Vehicles may approve courses under specific terms and conditions. / Les utilisateurs de véhicules hors route âgés de 6 à 13 ans SONT SEULEMENT AUTORISÉS à conduire des véhicules hors route appropriés à leur âge sur des circuits fermés approuvés par le registraire des véhicules à moteur pendant des périodes de temps approuvées par le registraire, conformément à la *Loi sur les véhicules hors route*. Le registraire des véhicules à moteur peut approuver les circuits selon des modalités précises.

The following information must be provided with an Application for a Recreational-Use Closed Course / Les renseignements suivants doivent être fournis avec toute demande de circuit fermé visant des fins récréatives :

Map indicating clearly where the proposed recreational-use closed course will be located and a short written description of its location / Une carte indiquant clairement l'endroit où le circuit fermé visant des fins récréatives proposé sera situé, ainsi qu'une courte description écrite de son emplacement;

Private Land: Written permission from private landowner where trail crosses or is otherwise located on private land / **Terre privée :** permission écrite du propriétaire de la terre privée que le sentier traverse ou sur laquelle le sentier est situé;

Crown Land: Written permission from the Department of Natural Resources / **Terre de la Couronne :** permission écrite du ministère des Ressources naturelles;

Copies of any zoning authorizations (if required) / copies des autorisations de zonage (si cela est nécessaire).

The Process / Processus:

Managed Trail / Sentiers gérés:

All applications for recreational-use closed courses on "managed trails" (as defined by the *Off-Road Vehicle Act*) are required to go through the New Brunswick Federation of Snowmobile Clubs or the New Brunswick ATV Federation / Toutes les demandes de circuits fermés visant des fins récréatives sur des "sentiers gérés" (tels qu'ils sont définis dans la *Loi sur les véhicules hors route*) doivent être adressées à la Fédération des clubs de motoneige du Nouveau Brunswick ou à la Fédération des véhicules tout-terrain du Nouveau Brunswick.

Once it has received an application, the appropriate Federation presents it to the Technical Committee for Motorized Trails, a body which is made up of experts from several provincial government departments, including Environment, Natural Resources, Transportation and Public Safety / Lorsqu'elle reçoit une demande, la fédération appropriée la présente au Comité technique des sentiers motorisés, un organisme composé de spécialistes de plusieurs ministères du gouvernement provincial, notamment du ministère de l'Environnement, du ministère des Ressources naturelles, du ministère des Transports et du ministère de la Sécurité publique.

If the Technical Committee for Motorized Trails decides that the application is sound and meets all legislated requirements, it is forwarded to the Registrar of Motor Vehicles / Si le Comité technique des sentiers motorisés décide que la demande est valable et qu'elle respecte toutes les exigences prévues par la loi, il l'envoie au registraire des véhicules à moteur.

The Registrar of Motor Vehicles examines the application and may require more information from the applicant and/or an inspection of the proposed course by an Off-Road Enforcement Officer / Le registraire des véhicules à moteur examine la demande et peut exiger plus d'information du requérant ainsi qu'une inspection du circuit proposé par un agent d'application des lois sur les véhicules hors route.

The Registrar of Motor Vehicles provides accreditation or indicates to the applicant that the application is denied / Le registraire des véhicules à moteur accorde l'agrément ou informe le requérant que la demande est refusée.

Crown Lands / Terres de la Couronne:

Applications by the New Brunswick Snowmobile Federation and the New Brunswick ATV Federation are received by the Technical Committee for Motorized Trails. The Technical Committee may consult with the Department of Natural Resources regarding aspects of the application. Once the Technical Committee for Motorized Trails (and, if required, the Department of Natural Resources), decides that the application is sound and meets all legislated requirements, it is forwarded to the Registrar of Motor Vehicles / Les demandes de la Fédération des clubs de motoneige du Nouveau Brunswick et de la Fédération des VTT du Nouveau Brunswick sont reçues par le Comité technique des sentiers motorisés. Le Comité technique peut consulter le ministère des Ressources naturelles au sujet de certains aspects de la demande. Lorsque le Comité technique des sentiers motorisés (et, au besoin, le ministère des Ressources naturelles) décide que la demande est valable et qu'elle respecte toutes les exigences prévues par la loi, il l'envoie au registraire des véhicules à moteur.

In the case of an individual or other group, the application can be made directly to the Registrar of Motor Vehicles who may obtain advice on the application from the Technical Committee for Motorized Trails and the Department of Natural Resources / Dans le cas d'un particulier ou d'un groupe, la demande peut être adressée directement au registraire des véhicules à moteur, qui peut demander conseil au Comité technique des sentiers motorisés et au ministère des Ressources naturelles au sujet de la demande. The Registrar of Motor Vehicles examines the application and may require more information from the applicant and/or an inspection of the proposed course by an Off-Road Enforcement Officer / Le registraire des véhicules à moteur examine la demande et peut exiger plus d'information du requérant ainsi qu'une inspection du circuit proposé par un agent d'application des lois sur les véhicules hors route.

The Registrar of Motor Vehicles provides accreditation or indicates to the applicant that the application is denied / Le registraire des véhicules à moteur accorde l'agrément ou informe le requérant que la demande est refusée.

Private Lands / Terres privées:

Applications by the New Brunswick Snowmobile Federation and the New Brunswick ATV Federation are received by the Technical Committee for Motorized Trails. The Technical Committee may consult with the Department of Natural Resources regarding aspects of the application. Once the Technical Committee for Motorized Trails (and, if required, the Department of Natural Resources), decides that the application is sound and meets all legislated requirements, it is forwarded to the Registrar of Motor Vehicles / Les demandes de la Fédération des clubs de motoneige du Nouveau Brunswick et de la Fédération des véhicules tout-terrain du Nouveau Brunswick sont reçues par le Comité technique des sentiers motorisés. Le comité technique peut consulter le ministère des Ressources naturelles au sujet de certains aspects de la demande. Lorsque le Comité technique des sentiers motorisés (et, au besoin, le ministère des Ressources naturelles) décide que la demande est valable et qu'elle respecte toutes les exigences prévues par la loi, il l'envoie au registraire des véhicules à moteur.

In the case of an individual or other group, the application can be made directly to the Registrar of Motor Vehicles who may obtain advice on the application from the Technical Committee for Motorized Trails and the Department of Natural Resources, zoning authorities, etc / Dans le cas d'un particulier ou d'un groupe, la demande peut être adressée directement au registraire des véhicules à moteur, qui peut demander conseil au sujet de la demande au Comité technique des sentiers motorisés, au ministère des Ressources naturelles, aux autorités de zonage, etc.

The Registrar of Motor Vehicles examines the application and may require more information from the applicant and/or an inspection of the proposed course by an Off-Road Enforcement Officer / Le registraire des véhicules à moteur examine la demande et peut exiger plus d'information du requérant ainsi qu'une inspection du circuit proposé par un agent d'application des lois sur les véhicules hors route.

The Registrar of Motor Vehicles provides accreditation or indicates to the applicant that the application is denied / Le registraire des véhicules à moteur accorde l'agrément ou informe le requérant que la demande est refusée.

For more information / Pour obtenir de plus amples renseignements :

More information on closed courses can be found on the Department of Public Safety's page at www.gnb.ca / Il est possible de se procurer de plus amples renseignements sur les circuits fermés sur le site Web du ministère de la Sécurité publique à l'adresse www.gnb.ca.